

# MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE



## Votre activité est protégée

Pour assurer votre activité en toute sérénité, un seul contrat peut couvrir l'ensemble de vos besoins :

- 1 L'assurance de vos responsabilités,
- 2 L'assurance de vos locaux et leur contenu,
- 3 Des garanties spécifiques « les tranquillités » pour couvrir les besoins particuliers de votre entreprise.

### 1 Vos responsabilités

- Responsabilité civile liée à l'exploitation de votre entreprise
- Responsabilité civile professionnelle

Vos garanties

### 2 Vos locaux et leur contenu

- Incendie et événements assimilés
  - Dommages électriques
  - Dégâts des eaux
  - Événements climatiques
  - Bris des vitres, vitrines et enseignes
  - Responsabilité civile du fait des locaux et des aménagements extérieurs
  - Choc de véhicules
- Dommages aux aménagements extérieurs
  - Vol, tentative de vol et vandalisme
  - Bris de matériel et infection informatique

Vos options

- Responsabilité civile des dirigeants

### 3 Vos tranquillités

#### Tranquillité mobilité

- Dommages aux biens hors des locaux
- Option vol des biens hors des locaux

#### Tranquillité financière

- Pertes d'exploitation
- Option perte définitive de la valeur du fonds

#### Tranquillité juridique

- Protection juridique professionnelle
- Option protection fiscale